

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN LIBRARY

FEB 24 1983



Distr.
GENERALE

T/PET.10/239
9 février 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION PRESENTÉE PAR M. LARRY JAMES, RICHARDSON EAST CHURCH OF CHRIST,
CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du règlement
intérieur du Conseil de tutelle)

RICHARDSON EAST CHURCH OF CHRIST
CHRISTIANS AT RICHARDSON EAST
P.O. BOX 2066
RICHARDSON, TEXAS 75080

1er février 1983

Monsieur,

Nous vous demandons instamment d'ajourner le plébiscite qui doit se dérouler aux Palaos sur l'Accord de libre association entre la République des Palaos et le Gouvernement des Etats-Unis, lequel accord permettrait aux Etats-Unis d'acquérir des droits militaires aux Palaos pour une période de 50 ans.

La négociation de cet accord a pris 13 ans et a abouti à un document extrêmement complexe de 300 pages. Il semble impératif que le peuple palaosien se voie accorder suffisamment de temps pour en examiner soigneusement toutes les dispositions avant de se trouver lié par un arrangement autorisant une forte présence militaire américaine dans son pays. La date du plébiscite a été fixée au 10 février, soit six mois à peine après la signature de l'Accord, ce qui rend l'examen détaillé de cet instrument impossible.

Le Secrétaire du Conseil de tutelle
de l'Organisation des Nations Unies

L'élément le plus préoccupant du bulletin de vote utilisé est le libellé trompeur de la question B, relative à l'introduction de matières radioactives, chimiques et biologiques aux Palaos. En trois occasions distinctes au moins, le peuple palaosien a exprimé à une majorité écrasante son désir d'avoir une constitution excluant l'introduction de matières nucléaires sur son territoire. Le libellé de la question B semble pour le moins trompeur et captieux. Le peuple palaosien se verra demander s'il approuve "les restrictions et conditions imposées aux Etats-Unis concernant les matières radioactives, chimiques et biologiques". Il est vraisemblable que ces restrictions n'en seront absolument pas car l'Accord entre les Etats-Unis et les Palaos permet aux Etats-Unis d'introduire des armes nucléaires au Palaos "pour des besoins militaires tels qu'ils seront déterminés par le Gouvernement des Etats-Unis". En vertu des droits de l'homme et de tous les idéaux chers aux citoyens des Etats-Unis, il nous paraît que ce plébiscite constitue une violation de tous les principes d'autodétermination des peuples. Nous vous prions donc d'exercer toute votre influence pour faire en sorte que ce plébiscite soit ajourné.

D'autre part, lorsque l'Accord a été signé au mois d'août, il stipulait le "principe de simultanéité". Selon ce principe les trois sections de la Micronésie devant voter sur des accords de libre association devaient voter en même temps. Le fait que le plébiscite palaosien soit prévu pour le mois prochain, semble contraire à cet accord car la date des deux autres plébiscites n'a pas encore été fixée.

Je vous remercie à l'avance de bien vouloir prendre en considération mes observations.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Larry JAMES
